

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-3-12-3

Séance du vendredi 13 mars 2015

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015- du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 : les moyens des services fonctionnels de l'administration générale,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour 2015 une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et autorise son versement.
- Approuve la convention de financement ci-annexée et autorise le Président du Conseil Général à la signer.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions